



BOURGEOISIE D'ICOIGNE

BUDGET 2023

**Approuvé par le Conseil en séance du 08 novembre 2022
Approuvé par l'Assemblée primaire le 19 décembre 2022**

Le Président Le Secrétaire

Martial Kamerzin Lionel Nanchen



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icoigne sont convoqués en Assemblée, le

LUNDI 19 DECEMBRE 2022

après l'Assemblée primaire, à la salle des abris d'Icoigne, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du budget 2023 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2023 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Réfection salle bourgeoisiale. Information.**
- 6. Divers.**

Le détail du budget 2023 et ses annexes peuvent être obtenus au bureau communal pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le budget 2023 de la Bourgeoisie est également publié dans son intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration bourgeoisiale
Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 29 novembre 2022

BUDGET 2023

CHIFFRES-CLES DU BUDGET 2023

Total des revenus	CHF	82'452.00
Total des charges	CHF	156'706.00
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	- 74'254.00
Les amortissements s'élèvent à	CHF	8'241.55
Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	6.00
L'excédent de charges est de	CHF	82'489.55
L'insuffisance de financement est donc de	CHF	74'254.00

FONCTIONNEMENT

Des frais d'entretien des bâtiments bourgeoisiaux ont été budgétisés pour CHF 95'000.- (salle bourgeoise) et un montant de CHF 5'000.- a également été budgétisé pour l'entretien du Café d'Icogne.

Les amortissements se montent à CHF 8'241.55 pour un excédent de charges de CHF 82'486.55.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Bourgeoisie reste saine.

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	121 589,08	80 060,00	156 706,00
Revenus financiers	+ CHF	147 956,38	97 432,00	82 452,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	74 254,00
Marge d'autofinancement	= CHF	26 367,30	17 372,00	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	74 254,00
Marge d'autofinancement	+ CHF	26 367,30	17 372,00	-
Amortissements planifiés	- CHF	43 973,50	7 412,15	8 241,55
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	5,13	-	6,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	17 601,07	-	82 489,55
Excédent de revenus	= CHF	-	9 959,85	-

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	32 409,45	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	32 409,45	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	74 254,00
Marge d'autofinancement	+ CHF	26 367,30	17 372,00	-
Investissements nets	- CHF	32 409,45	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	6 042,15	-	74 254,00
Excédent de financement	= CHF	-	17 372,00	-

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	74 245,35	-	51 712,15	-	128 341,55
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	84 499,28	82 840,78	21 000,00	20 000,00	31 006,00	30 006,00
9 Finances et impôts	6 817,95	65 120,73	14 760,00	77 432,00	5 600,00	52 452,00
Total des charges et des revenus	165 562,58	147 961,51	87 472,15	97 432,00	164 947,55	82 458,00
Excédent de charges		17 601,07		-		82 489,55
Excédent de revenus	-		9 959,85		-	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2021

Budget 2022

Budget 2023

	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	940,00		300,00		950,00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	101 867,50		54 700,00		139 850,00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	43 973,50		7 412,15		8 241,55	
34 Charges financières	8 481,58		14 760,00		5 606,00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	10 300,00		10 300,00		10 300,00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		-
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		65 120,73		77 432,00		52 452,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		5,13		-		6,00
46 Revenus de transferts		82 835,65		20 000,00		30 000,00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	165 562,58	147 961,51	87 472,15	97 432,00	164 947,55	82 458,00
Excédent de charges		17 601,07		-		82 489,55
Excédent de revenus	-		9 959,85		-	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	BUDGET 2023		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	128,341.55	0.00	51,712.15	0.00	74,245.35	0.00
02	SERVICES GENERAUX	128,341.55	0.00	51,712.15	0.00	74,245.35	0.00
022	SERVICES GENERAUX	24,100.00	0.00	23,300.00	0.00	28,876.55	0.00
022.3001.00	Honoraires commission	950.00		300.00		940.00	
022.3120.00	Taxes eau-égouts-voirie	1,300.00		1,300.00		1,282.30	
022.3130.03	Frais de représentation/registre des Bourgeois	1,300.00		900.00		1,278.20	
022.3130.04	Cotisations	300.00		400.00		250.00	
022.3132.00	Contrôle fiduciaire	2,400.00		2,500.00		2,369.40	
022.3132.01	Frais administratifs et juridiques	1,500.00		1,000.00		1,702.70	
022.3134.00	Assurances choses	3,600.00		3,600.00		3,601.10	
022.3134.01	Assurances RC et cautionnement	950.00		1,000.00		907.15	
022.3137.00	Impôts	1,500.00		2,000.00		6,245.70	
022.3612.00	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
022.3612.01	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
022.3612.02	Main d'oeuvre Travaux publics	1,300.00		1,300.00		1,300.00	
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	104,241.55	0.00	28,412.15	0.00	45,368.80	0.00
029.3144.00	Entretien d'immeubles	95,000.00		15,000.00		475.30	
029.3150.00	Entretien mobilier	1,000.00		6,000.00		920.00	
029.3300.40	Amortissements des immeubles du PA	8,241.55		7,412.15		43,973.50	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	BUDGET 2023		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	31,006.00	30,006.00	21,000.00	20,000.00	84,499.28	82,840.78
82	SYLVICULTURE	31,006.00	30,006.00	21,000.00	20,000.00	84,499.28	82,840.78
820	SYLVICULTURE	31,006.00	30,006.00	21,000.00	20,000.00	84,499.28	82,840.78
820.3145.00	Coupes, jardinages, assainissements	30,000.00		20,000.00		82,835.65	
820.3145.01	Frais triage forestier	1,000.00		1,000.00		0.00	
820.3400.00	Intérêts et frais fonds forestier de réserve	6.00		0.00		5.13	
820.3441.00	Amortissements	0.00		0.00		1,658.50	
820.4511.00	Prélèvement sur financement spécial		6.00		0.00		5.13
820.4631.00	Subventions assainissement des forêts		30,000.00		20,000.00		82,835.65



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	BUDGET 2023		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPÔTS	5,600.00	52,452.00	14,760.00	77,432.00	6,817.95	65,120.73
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	5,600.00	52,452.00	14,760.00	77,432.00	6,817.95	65,120.73
961	INTERETS	250.00	50.00	200.00	0.00	247.95	52.81
961.3401.00	Intérêts et frais des comptes courants	250.00		200.00		247.95	
961.4400.00	Intérêts des comptes courants		50.00		0.00		52.81
963	IMMEUBLES ET TITRES PATRIMOINE FINANCIER	5,350.00	52,402.00	14,560.00	77,432.00	6,570.00	65,067.92
963.3431.00	Frais d'exploitation	0.00		4,000.00		0.00	
963.3431.01	Entretien du Café d'Icogne	5,000.00		10,000.00		5,938.35	
963.3439.00	Eau d'arrosage	150.00		350.00		148.80	
963.3439.01	Redevances agricoles	200.00		210.00		0.00	
963.3441.00	Amortissements	0.00		0.00		482.85	
963.4420.00	Dividendes du PF		1,500.00		2,800.00		1,202.02
963.4430.00	Location d'immeubles		39,950.00		39,950.00		39,950.00
963.4430.01	Loyer Café d'Icogne		0.00		24,000.00		12,850.00
963.4430.02	Location des vignes		3,800.00		3,500.00		3,860.10
963.4430.03	DDP - Droits de passage Icogne Energie		1,602.00		1,602.00		1,602.00
963.4430.04	Location zone industrielle		5,550.00		5,580.00		5,603.80



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	BUDGET 2023		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	128,341.55	0.00	51,712.15	0.00	74,245.35	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	31,006.00	30,006.00	21,000.00	20,000.00	84,499.28	82,840.78
9	FINANCES ET IMPÔTS	5,600.00	52,452.00	14,760.00	77,432.00	6,817.95	65,120.73
	Total	164,947.55	82,458.00	87,472.15	97,432.00	165,562.58	147,961.51
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2023		82,489.55				
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2022			9,959.85			
	EXCEDENT DES CHARGES 2021						17,601.07

AMORTISSEMENTS COMPTABLES 2023

Compte	Libellé	Solde 1.1.23	Investissements	Total 31.12.23	Taux	Amortissements	Solde 31.12.23	Taux obligatoire	N° compte
	Actions								
	CMA	1,00		1,00	0,00%	-	1,00	0%	-
	Total	1,00	-	1,00		-	1,00		-
1084.00.00	Café d'Icogne	114 853,40	-	114 853,40	0,00%	-	114 853,40	0,00%	-
1404.00.01	Bâtiment	42 834,60	-	42 834,60	8,00%	3 426,75	39 407,85	8,00%	029.3300.40
1084.00.02	Garage + dépôt	6 003,80	-	6 003,80	0,00%	-	6 003,80	0,00%	-
1404.00.03	Maison bourgeoisiale	19 477,45	-	19 477,45	8,00%	1 558,20	17 919,25	8,00%	029.3300.40
1404.00.04	Bâtiment Salle bourgeoisiale	40 707,55	-	40 707,55	8,00%	3 256,60	37 450,95	8,00%	029.3300.40
		19,00		19,00	0,00%	-	19,00	0,00%	-
1080.00.00	Terrain Sacchi-Caporale	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.01	Terrains divers	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.02	Parc. 719 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.03	Parc. 720 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.04	Parc. 705/717 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.05	Parc. 692 - Mayen-Bas	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.06	Parc. 703 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.07	Parc. 828 - Foré	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.08	Parc. 836 - Foré	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.09	Parc. 710 - Tréchières	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.10	Parc. 890- Les Rives	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.11	Parc. 700 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.12	Parc. 706 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.13	Parc. 721 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.14	Parc. 698 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.15	Parc. 723 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.16	Parc. 616 - Assa	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.17	Parc. 707 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
140.10.21	Parc. 1043 - Sarmona	1,00		1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1084.00.00	Couvert Place de la Scie	29 209,20	-	29 209,20	0,00%	-	29 209,20	0,00%	-
1080.00.00	Zone industrielle	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1405.00.00.	Forêts + autres biens	10 423,75	-	10 423,75	0,00%	-	10 423,75	0,00%	-
1452.00.01	Triage forestier	4 502,85	-	4 502,85	0,00%	-	4 502,85	0,00%	-
1080.00.01	Vigne d'Orgeval	1 967,90	-	1 967,90	0,00%	-	1 967,90	0,00%	-
1080.00.02	Vigne de Poupet	2 377,80	-	2 377,80	0,00%	-	2 377,80	0,00%	-
1080,00,01	Home Christ Roi	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
	Totaux	272 379,30		272 379,30		8 241,55	264 137,75		

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	121 589	80 060	156 706	63 273	63 906	64 545	65 190
Total des revenus financiers	147 956	97 432	82 452	83 277	84 109	84 950	85 800
Marge d'autofinancement	26 367	17 372	-74 254	20 003	20 203	20 406	20 610
Amortissements planifiés	43 974	7 412	8 242	8 324	8 407	8 491	8 576
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	5	-	6	6	6	6	6
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	5	-	6	6	6	6	6
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-17 601	9 960	-82 490	11 686	11 802	11 920	12 040

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	32 409	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	32 409	0	0	0	0	0	0

Financement des investissements

Report des investissements nets	32 409	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	26 367	17 372	-74 254	20 003	20 203	20 406	20 610
Excédent (+) découvert (-) de financement	-6 042	17 372	-74 254	20 003	20 203	20 406	20 610

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	-17 601	9 960	-82 490	11 686	11 802	11 920	12 040
Excédent /Découvert du bilan	1 266 903	1 276 863	1 194 373	1 206 059	1 217 861	1 229 782	1 241 821

BOURGEOISIE D'ICOGNE

BUDGET 2023

PLAN FINANCIER 2024-2027

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

2. INDICATEURS FINANCIERS

- 2.1 Taux d'autofinancement
- 2.2 Dette brute par rapport aux revenus

3. PRESENTATION DU RESULTAT

4. CONCLUSIONS

- 4.1 Les propositions pour la période 2024/2027
- 4.2 L'expression de notre volonté
- 4.3 Remarques finales

1. Planification financière 2024/2027

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « *le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général* », l'alinéa 2 précise que « *cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.* »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Nous présentons, ci-après, les articles que nous jugeons importants traitant de la gestion financière :

Art. 2 Champ d'application

- 2 Les présentes dispositions s'appliquent :
- b) aux communes bourgeoisiales

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- 2 Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- 4 Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- b) l'aperçu du budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements ;
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- 1 Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1 à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la bourgeoisie est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les bourgeoisies. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie bourgeoise.

2. Indicateurs financiers

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspectorat des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des bourgeoisies. Ci-dessous, les principaux ratios calculés pour la bourgeoisie d'Icogne pour les années 2021, 2022 et 2023.

2.1 Taux d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la bourgeoisie. Cette comparaison donne une notion de rendement. Le ratio de la bourgeoisie est considéré comme mauvais. Cette situation temporaire est due au projet de rénovation de la salle bourgeoise.

		2021	2022	2023
8. Taux d'autofinancement (I8)				
Autofinancement	CHF	26 367,30	17 372,00	-74 254,00
Revenus courants	CHF	147 961,51	97 432,00	82 458,00
		17,82%	17,83%	-90,05%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

2.2 Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur calcule la dette brute en % des revenus financiers. Le résultat est considéré comme bon.

		2021	2022	2023
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)				
Dette brute	CHF	4 009,05	-13 362,95	60 891,05
Revenus courants	CHF	147 961,51	97 432,00	82 458,00
		2,71%	-13,72%	73,84%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

3. Présentation du résultat

L'excédent de charges après amortissements est de CHF 82'489.55.

Les amortissements se montent à CHF 8'241.55.

La marge d'autofinancement avant amortissements est de CHF – 74'254.-.

L'insuffisance de financement se monte à CHF – 74'254.-.

4. Conclusions

4.1 Les propositions pour la période 2024-2027

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour garder les infrastructures bourgeoises dans un état satisfaisant, ce qui requiert des entretiens annuels d'un certain niveau. Pour ce faire, le Conseil désire maintenir une marge d'autofinancement suffisante en maîtrisant les dépenses pour permettre de financer les frais futurs.

Pour des projets d'envergures tels que la nouvelle zone artisanale, il serait éventuellement nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement.

Le tableau, ci-dessous, présente les objectifs de la période 2024/2027 :

Plan financier							
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prévisions compte de résultats							
Total des charges financières	121 589	80 060	156 706	63 273	63 906	64 545	65 190
Total des revenus financiers	147 956	97 432	82 452	83 277	84 109	84 950	85 800
Marge d'autofinancement	26 367	17 372	-74 254	20 003	20 203	20 406	20 610
Amortissements planifiés	43 974	7 412	8 242	8 324	8 407	8 491	8 576
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	5	-	6	6	6	6	6
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	5	-	6	6	6	6	6
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-17 601	9 960	-82 490	11 686	11 802	11 920	12 040
Prévision du compte des investissements							
Total des dépenses	32 409	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	32 409	0	0	0	0	0	0
Financement des investissements							
Report des investissements nets	32 409	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	26 367	17 372	-74 254	20 003	20 203	20 406	20 610
Excédent (+) découvert (-) de financement	-6 042	17 372	-74 254	20 003	20 203	20 406	20 610
Modification de la fortune/découvert							
Excédent revenus (+) charges (-)	-17 601	9 960	-82 490	11 686	11 802	11 920	12 040
Excédent /Découvert du bilan	1 266 903	1 276 863	1 194 373	1 206 059	1 217 861	1 229 782	1 241 821

4.2 L'expression de notre volonté

4.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil bourgeoisial préconise :

- de se tenir au programme proposé, ci-dessus, concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année. Ceci pousse à une plus grande concertation entre les divers acteurs de la vie politique.

- de maintenir une organisation coordonnée qui prend en compte les principes fondamentaux de rigueur et de prudence.

- faire coïncider la tâche, les moyens de réalisation, les compétences et le contrôle du résultat en vue de promulguer l'efficacité de l'organisation, la valorisation des collaborateurs et l'harmonisation des objectifs.

4.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil bourgeoisial a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée primaire le 28 février 2005.

4.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible.

Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, le Conseil bourgeoisial suggère de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède conforte dans la capacité à assurer le développement harmonieux de la bourgeoisie, sur les plans économiques, sociaux et culturels.

C'est dans ce sentiment que le Conseil bourgeoisial vous soumet ce plan financier 2024-2027 et saisi cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil bourgeoisial d'Icogne